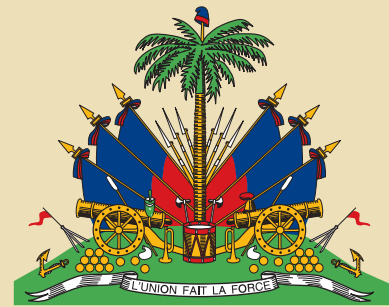




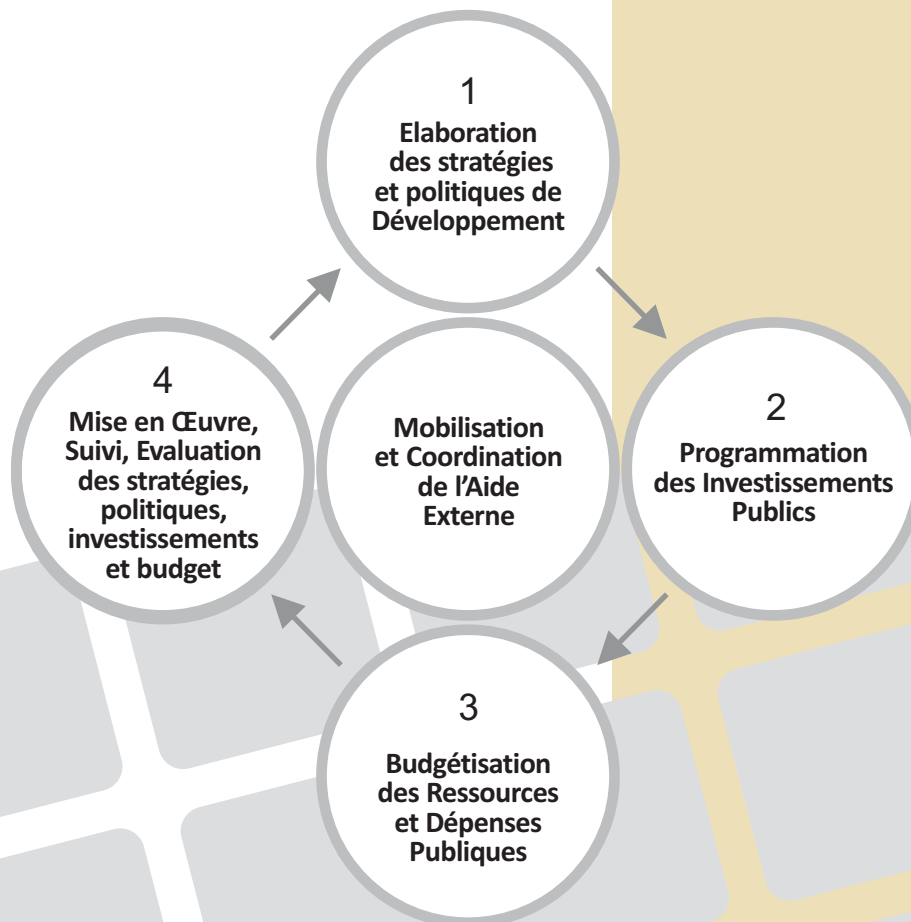
MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION EXTERNE



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

CADRE DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE AU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

CAED





MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE



CADRE DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE AU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI (CAED)

SEPTEMBRE 2012

BREVE DESCRIPTION

Ce document présente le cadre de coordination et les nouveaux mécanismes institutionnels destinés à assurer une gestion et une coordination plus efficace de l'aide externe au développement d'Haïti.

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
AECID	Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
CARICOM	Marché commun des Caraïbes
CIRH	Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
DPC	Direction de la protection civile du MICT
DSNCRP	Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
FMI	Fonds monétaire international
FRH	Fonds pour la reconstruction d'Haïti
G12	Groupe des bailleurs de fonds avec l'Union européenne, la Banque mondiale, la BID, le FMI, les Nations Unies, le Canada, l'Espagne, la France, les États-Unis et un représentant des pays ABC (Argentine, Brésil, Chili), le Japon et la Norvège
MARNDR	Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MENFP	Ministère de l'éducation Nationale et de la formation professionnelle
MGAE	Module de Gestion de l'Aide Externe (MPCE)
MICT	Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MPCE	Ministère de la planification et de la coordination externe
MTPTC	Ministère des travaux publics, transports et communications
OEA	Organisation des États américains
ONG	Organisation non gouvernementale
OSE	Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PARDH	Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti
PDNA	Post-Disaster Needs Assessment (évaluation des pertes et des besoins post désastre)
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
UEP	Unités d'études et de programmation
UTE	Unités Techniques d'exécution
USAID	United States Agency for International Development

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR ET REMERCIEMENTS.....	5
I. INTRODUCTION	7
II. NOUVEAU CADRE DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE AU DEVELOPPEMENT	9
A. Stratégie d'une bonne gouvernance de l'aide en Haïti	9
B. Nécessité de coordonner à trois niveaux.....	10
1. Coordination stratégique.....	12
2. Coordination sectorielle	12
3. Coordination territoriale.....	13
C. Mécanisme gouvernemental	13
1. Comité de Pilotage et d'Arbitrage	13
2. Comité de Coordination Intersectorielle	13
3. Secrétariat Technique de Coordination (STC)	14
4. Ancrage au MPCE.....	17
5. Coordination avec les Ministères techniques	18
D. Mécanisme conjoint de coordination de l'aide externe.....	19
1. Comité de l'efficacité de l'aide (CEA)	19
2. Les tables sectorielles et thématiques.....	22
III. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MECANISME NATIONAL	25
IV. ARRANGEMENT ORGANISATIONNEL DU MECANISME CONJOINT	27

Note au lecteur et remerciements

En novembre 2011, suite à la fin du mandat de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), une proposition initiale de « cadre de coordination de l'aide externe » avait été soumise par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe au Premier Ministre. Sur demande de ce dernier, cette proposition a fait l'objet d'une consultation avec le Groupe du G12 dans le cadre du Groupe de Travail sur la Coordination de l'Aide (GTCA) mis sur pied en février 2012¹ à l'initiative du Premier ministre. Ce Groupe de travail, dirigé par le Directeur Général du MPCE, Monsieur Yves Robert JEAN, s'est réuni à raison d'une à deux fois par semaine entre février et avril 2012, afin d'affiner le concept du cadre de coordination et de l'adapter aux attentes et besoins des différentes parties prenantes.

Ce document a donc été élaboré grâce aux contributions des représentants du MPCE : M. Claude Grand-Pierre, Directeur de Cabinet du Ministre de la Planification et de la Coopération Externe et Conseiller Spécial à la Direction générale, M. Smith Gerbier, Directeur de la Coopération Externe, M. Robes Pierre de la Direction de la Coopération Externe, M. Wilfrid Trénard, Directeur de la Programmation Economique et Sociale, Mme Magaly Bien-Aimé, Directrice des Investissements Publics, Mme Bernice Kavanagh-Clément, responsable de la Coordination de l'UCAONG, M. Philippe Chichereau, Conseiller principal du PNUD en coordination et efficacité de l'aide, M. Marc Anglade, Coordonnateur du projet Efficacité de l'Aide, Mlle Aurélie Boukobza, Conseiller technique principal pour la coopération externe (Cabinet du Premier ministre), Mlle Teresa Barba, Conseiller technique pour la coopération externe (Cabinet du Premier ministre), Mme Tatiana Wah, Conseiller du Premier ministre, et M. Leslie Péan, Conseiller du Premier ministre. M Alfred Metellus, Chef de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et un représentant du Ministère des Affaires Etrangères ont rejoint le groupe de travail dans plusieurs de ses réunions de travail.

Le Groupe des 12 plus importants bailleurs de fonds en Haïti (G12) a apporté son appui et ses contributions techniques aux travaux. Il était représenté dans le Groupe de travail par M. Joao de Santana, chef des Opérations de la Délégation de l'Union Européenne en Haïti², M. Peter Sollis, Conseiller Senior du Groupe de Réponse pour Haïti et M. Felipe Gomez - Acebo Spécialiste Principal en Marchés Financiers, de la Banque Interaméricaine de Développement³, et M. Jean-Philippe Bernardini, Officier de Coordination au sein du Bureau du Coordonnateur Résident des NU également représentant du Secrétariat du G12.

Enfin, la Présidence de la République à travers Mme Ann-Valérie Thimothée Milfort, Directrice adjointe du Cabinet, M. Patrick Rouzier, Conseiller, M. Pierre-Philippe Paulson, Conseiller en relations internationales, a encouragé le processus et affiché sa volonté de renforcer les capacités institutionnelles du MPCE sur le volet de la coopération externe.

La proposition ci-dessous représente donc la volonté politique du Gouvernement haïtien de mettre en place un mécanisme pérenne de coordination de l'aide externe, sous le leadership du Gouvernement représenté par le MPCE, et reflète un consensus entre le Gouvernement de la République d'Haïti et les principaux partenaires techniques et financiers de ce dernier.

1 Annexe 1 - Termes de référence du Groupe de Travail sur la Coordination de l'Aide

2 Représentant des partenaires bilatéraux au sein du GTCA

3 Représentants des bailleurs multilatéraux au sein du GTCA

I. INTRODUCTION

Dans le contexte de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) déclinant les grands chantiers du pays en programmes et projets d'investissements, le Gouvernement haïtien est fermement décidé à poursuivre ses efforts de rationalisation et d'ajustement aux réalités concrètes, et d'avancer, à travers le déploiement de capacités renforcées au MPCE, vers la pleine intégration de la gestion de l'assistance extérieure au système de gestion des finances publiques et autres ressources de l'Etat.

En effet, il est très important d'assurer complémentarités et synergies entre les actions soutenues par des fonds publics et celles portées par des flux d'investissements privés, qu'ils proviennent d'entreprises à but lucratif ou d'institutions philanthropiques comme les Organisations Non Gouvernementales (ONG)⁴.

A cet égard, l'alignement de la communauté internationale est crucial, et afin d'éviter un décalage entre les priorités concrètes du pays et les programmations en cours au sein des agences de développement, il est important qu'un dialogue s'établisse entre le Gouvernement, les bailleurs, ainsi que leurs autres partenaires, afin que l'effort de tous s'articule autour d'objectifs communs à long terme, à travers la mise en œuvre efficace des Plans Triennaux d'Investissement. L'établissement d'un mécanisme de concertation permanent et régulier entre le Gouvernement de la République d'Haïti et tous ses partenaires, prend tout son sens dans un contexte où le leadership gouvernemental sur les questions de gestion et de coordination de l'effort de développement se renouvelle suite au séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

Le nouveau cadre et les nouveaux mécanismes de coordination de l'aide externe au développement proposés dans ce document se fixent pour objectif général de mettre sur pied des modes de fonctionnement permettant à l'aide externe d'appuyer les priorités de développement économique et social de la République d'Haïti à travers:

- Le leadership responsable du gouvernement et l'engagement politique des bailleurs à le supporter pour une meilleure coordination de l'aide externe;
- L'adhésion des Partenaires Techniques et Financiers aux objectifs stratégiques de développement et programmes ou projets d'investissement du gouvernement;
- Le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement du pays, et la coordination entre tous les acteurs concernés.

⁴ En ce qui concerne les Organisations Non Gouvernementales, un important travail est maintenant en cours avec l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG) du MPCE pour rationaliser les enregistrements et coordonner les activités des ONG tant nationales qu'internationales reconnues en Haïti, dont la plupart figurent dans le répertoire des Organisations Non Gouvernementales du Ministère. Cette initiative va s'étendre dès que possible à l'ensemble du secteur des ONG pour améliorer la transparence et l'efficacité des contributions importantes de ces partenaires.

II. NOUVEAU CADRE DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE AU DÉVELOPPEMENT

Sur la base des enseignements tirés des expériences antérieures en 2004 avec le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI), en 2007 avec le cadre de mise en œuvre du Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) et en 2010 avec la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) et le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH), le MPCE propose la mise en place d'un nouveau cadre de coordination de l'aide externe pour soutenir sa stratégie de bonne gouvernance de l'aide externe et de développement national.

A. STRATÉGIE D'UNE BONNE GOUVERNANCE DE L'AIDE EN HAÏTI

La mise à disposition d'un flux financier régulier, même profondément aligné sur les priorités nationales et bien coordonné (ce qui n'est pas le cas en Haïti), peut générer des mécanismes de dépendance non seulement financière mais aussi culturelle, technologique, sociale et politique, lorsque les modalités de gestion de l'aide ne reposent pas suffisamment sur les réalités et les potentiels nationaux.

La gestion efficace de l'aide est un domaine clé de gouvernance⁵ qui peut avoir des impacts rapides si le gouvernement réaffirme rapidement son leadership, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide⁶. Bien entendu, cette autorité réaffirmée ne peut se contenter de déclarations d'intention sans moyens et de la répétition de concepts abstraits ; elle doit se traduire par des actions concrètes et suivies, et être accompagnée de compétences appropriées pour s'ériger en véritable leader.

Le Gouvernement a donc un pouvoir et un devoir encore plus grand d'affirmer sa volonté politique de **diminuer progressivement sa dépendance par rapport à l'aide** (briser le piège de la faible appropriation⁷) pour gérer son développement de façon cohérente et autonome.

Dans la lignée des enseignements tirés du 4ème Forum de Haut Niveau sur l'efficacité de l'aide intitulé "partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement", les mécanismes proposés visent aussi à refléter l'avancée majeure exposée à Busan : la conclusion que l'aide n'est qu'une partie de la solution au problème de développement et qu'il faut passer de l'efficacité de l'aide vers les défis d'un développement efficace au sein d'un cadre élargi dans lequel :

- (1) le développement a pour moteur une croissance forte, durable et partagée
- (2) les recettes propres du Gouvernement doivent contribuer de façon croissante au financement de leurs besoins
- (3) le secteur privé joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation, la création de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation de ressources intérieures et étrangères
- (4) Des politiques et des institutions efficaces sont déterminantes pour un développement pérenne et celles assurant les fonctions essentielles de l'État doivent être davantage renforcées ou réformées afin de faciliter l'effet de levier sur les ressources d'aide des pays partenaires

5 Cf. annexe 6

6 Appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle

7 Cf. Annexe 2

- (5) La coopération sud-sud et la coopération triangulaire dépassent largement la seule coopération financière par le partage de connaissances et d'expériences, également très adaptées localement
- (6) Les pays en développement s'intègrent de plus en plus, à l'échelon régional et mondial
- (7) La corruption et les flux illicites doivent être combattus
- (8) Le financement climatique sera porteur d'opportunités et de défis que les plans nationaux devront intégrer.

Du point de vue stratégique, il est important de :

- Réaffirmer le leadership du gouvernement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), l'Agenda d'Action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace (2011) ;
- Accentuer le passage d'une aide de substitution à une aide de transformation : renforcement des capacités visant la diminution de cette dépendance – même si le volume de l'aide devra rester important encore pendant un certain temps ;
- Redynamiser les autres sources de financement – revenu national et investissements privés domestiques et étrangers. Ceci requiert une amélioration de l'Etat de droit et de l'environnement des affaires (Haïti a rétrogradé de 8 places (174 a 166 / 183) dans le classement « *doing business* » de la Banque Mondiale⁸).

Actions à prendre pour une bonne gouvernance de l'aide en Haïti⁹

1. Appropriation:

- a. Renforcer l'administration publique (Unités d'Etudes et de Programmation, Unités Techniques d'Exécution, valorisation des ressources humaines, transfert de connaissances) et l'Etat de droit pour autoriser un transfert des responsabilités de gestion aux institutions nationales ;
- b. Mieux réguler et promouvoir les activités et l'impact des ONG ;
- c. Remettre en place une structure de concertation gouvernement-bailleurs (post-CIRH) pour aborder les aspects stratégiques (l'aide pour quoi faire), sectoriels et opérationnels (l'aide comment faire) ;
- d. Impliquer le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ;
- e. Maîtriser l'assistance et les mécanismes de réponse à l'urgence à court et à long terme ;
- f. Intégrer la gestion des risques et désastres dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles.

2. Alignement

- a. Finaliser en 2012 le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) en consultation avec tous les partenaires ;

8 <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/haïti>

9 Cf. annexe 3 – Principales conclusions de l'Enquête 2011 de suivi de la déclaration de Paris

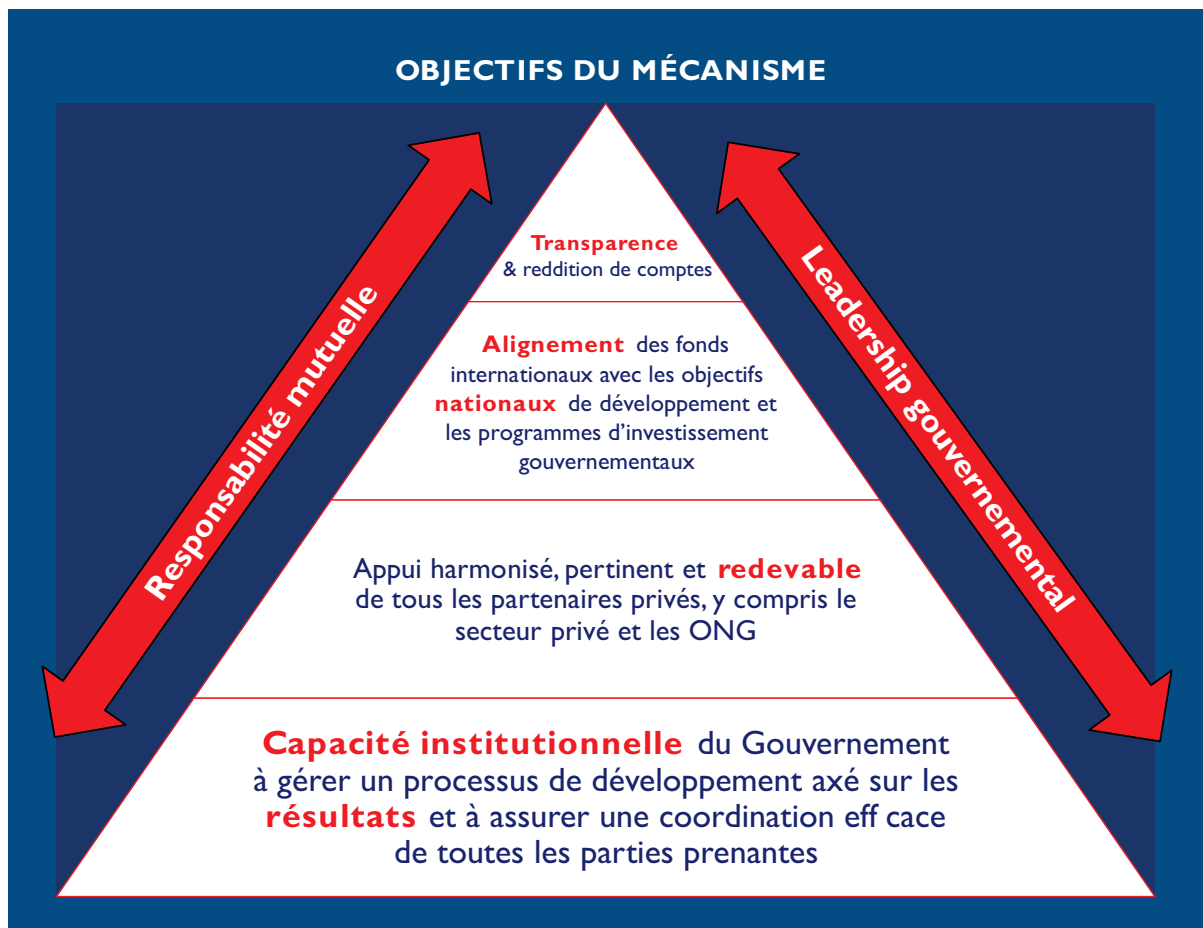
- b. Unifier le système d'approbation des programmes et projets d'investissements et en assurer un suivi transparent par le biais de systèmes d'information nationaux sur le flux et le volume de l'aide (MPCE/MGAE) et sur la gestion des programmes d'investissements publics (PIP) (MPCE/SYSGEP) ;
- c. S'assurer de l'existence des conditionnalités de bonne gestion des finances publiques à l'octroi de soutien budgétaire ;
- d. Mettre en place une gestion publique axée sur les résultats.

3. Harmonisation

- a. Renforcer la coordination des bailleurs (G12 et autres);
- b. Avancer vers une « division du travail » qui limite les coûts de transactions : nombre de bailleurs par secteur et de secteurs par bailleurs, passer d'approches projets à approches programmes sectoriels, encourager les fonds communs et la coopération déléguée, etc.

4. Responsabilité mutuelle

- a. Mettre en place une structure conjointe de coordination et de suivi des décisions mutuelles pour faire appliquer les principes d'efficacité de l'aide et les recommandations de l'enquête 2011 sur l'engagement dans les Etats fragiles – Haïti.



B. NÉCESSITÉ DE COORDONNER À TROIS NIVEAUX

Ce nouveau cadre de coordination proposé en vue de soutenir la stratégie gouvernementale de bonne gouvernance de l'aide externe, s'articule autour de trois niveaux : stratégique, sectorielle et territoriale.

1. COORDINATION STRATÉGIQUE

- a. L'imbrication étroite des ressources de l'aide à l'exécution du Budget de fonctionnement de l'État et à la mise en œuvre du Programme d'Investissements Publics exige un suivi rigoureux, tout en fournissant des outils de coordination très utiles au niveau global. Il revient à la Primature, au Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes, au Ministère de l'Economie et des Finances, et au MPCE, de rendre compte de manière régulière de l'évolution de la situation, des besoins nouveaux apparus et des ajustements qui sont requis. Il faut arriver à un partage efficace de l'information afin de permettre au Gouvernement et à chacun des partenaires de prendre les décisions qui s'imposent, et ce, dans une perspective globale.
- b. L'exécution du cycle budgétaire et la préparation des cycles subséquents servent en quelque sorte de métronome de la coordination de l'aide externe. Jusqu'à présent, le suivi de l'aide externe était uniquement centré sur les allocations, les décaissements et les dépenses, alors que la donnée de référence devrait être l'ensemble de l'exécution du Programme Triannuel d'Investissement basé sur le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), à l'intérieur duquel l'aide publique et privée au développement joue un rôle fondamental.
- c. Les grandes décisions stratégiques porteront notamment sur la priorité à accorder à chaque secteur, sur les ajustements à apporter en fonction de la réalisation effective des hypothèses du cadrage budgétaire et sur la réalisation des engagements des bailleurs. Le niveau d'exécution du Programme d'Investissement Public (PIP) et l'avancement de la planification des investissements nouveaux alimenteront les processus de décision des différentes instances

2. COORDINATION SECTORIELLE

- a. Les ministères sont regroupés en fonction des secteurs et, conséquemment, la cohérence de la politique gouvernementale implique nécessairement une cohérence sectorielle. Aussi, les tables sectorielles et thématiques servent-elles de lieu de concertation entre le Gouvernement et les différents partenaires nationaux et internationaux.
- b. L'efficacité de ces tables est directement tributaire de la capacité de planification des différents ministères puisque, rappelons-le, il s'agit d'un lieu de dialogue et non d'une structure décisionnelle et opérationnelle.
- c. Le renforcement des capacités institutionnelles est nécessaire pour améliorer la dotation en personnel et la formation des ressources des Unités d'Etude et de Programmation sectorielle dans les différents ministères.

3. COORDINATION TERRITORIALE

Ce niveau s'impose maintenant comme une nécessité pour tenir compte de la stratégie gouvernementale de porter l'effort de développement dans chacune des 565 sections communales, 140 communes et 10 départements du pays. Les Tables départementales et communales seront dynamisées ou créées si inexistantes, afin de réunir les partenaires et opérateurs présents dans ces espaces territoriaux afin d'accroître les synergies entre les différentes interventions. Il faudra aussi tenir compte de l'implantation des pouvoirs locaux et trouver les mécanismes permettant d'associer les nouveaux interlocuteurs élus démocratiquement à l'effort de développement.

Le cadre de coordination repose sur deux mécanismes : un mécanisme gouvernemental et un mécanisme conjoint.

C. MÉCANISME GOUVERNEMENTAL

Le mécanisme gouvernemental comprend :

1. COMITÉ DE PILOTAGE ET D'ARBITRAGE

Composition

- Premier Ministre, président
- Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, Vice-président ;
- Ministre de l'Economie et des Finances, membre
- Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes, membre

Attributions

- Harmoniser les grandes orientations politiques et stratégiques pour la programmation des investissements et l'exécution des plans d'opération des programmes et projets sectoriels prioritaires ;
- Coordonner les financements et les décaissements en faveur des projets cohérents avec les programmes et projets sectoriels pour mieux articuler les investissements vers des résultats tangibles;
- Superviser le processus de mise en œuvre du Programme Annuel d'Investissement Public (PIP) ;
- Faciliter le règlement proactif d'éventuels blocages.

2. COMITÉ DE COORDINATION INTERSECTORIELLE

Composition

- Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, Président ;
- Ministre de l'Economie et des Finances, Vice-Président ;
- Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes, membre ;
- Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications, membre ;
- Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, membre ;
- Ministre de la Santé Publique et de la Population, membre ;
- Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, membre
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, membre ;
- Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, membre :

- Tout autre ministre concerné suivant les axes programmatiques du Plan Stratégique à long terme de Développement d'Haïti (PSDH).

Attributions

- Faciliter la coordination centrale entre les activités des différents ministères et institutions d'exécution en fournissant un lieu de débat des questions touchant les problématiques sectorielles dans le cadre du PSDH;
- Développer des synergies entre les ministères et institutions d'exécution, notamment en ce qui a trait aux axes programmatiques transversaux et sectoriels ;
- Faciliter le règlement proactif des blocages ou des différends pouvant surgir ;
- Renforcer, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, le processus budgétaire de l'Etat, tant pour la programmation que pour l'allocation des ressources de fonctionnement et d'investissement;
- Renforcer l'action des Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) Sectorielles et des Institutions d'exécution ;
- Assurer d'une manière générale, la coordination, le suivi et l'évaluation des travaux des Tables Sectorielles et Thématiques (TST), des Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) Sectorielles et des Unités Techniques d'Exécution (UTE).

3. SECRÉTARIAT TECHNIQUE DE COORDINATION (STC)

Fonction

Le Secrétariat Technique de Coordination est la cheville ouvrière de ce mécanisme conjoint de coordination de l'aide et vient aussi en appui au mécanisme national de gestion du développement. Sous la responsabilité du Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, le Secrétariat Technique de Coordination travaille en collaboration étroite avec les directions techniques du MPCE, du MEF et du MAEC, les Unités d'Etudes et de Programmation des Ministères sectoriels, et les Tables Sectorielles et Thématiques (TST).

Composition

3 cellules composées de cadres techniques gouvernementaux appuyés par des points focaux de la communauté internationale, travaillant en étroite collaboration.

a. Cellule Conseil

Composition

Directeurs du MPCE appuyés par des points focaux de la communauté internationale.

Attributions

Cette cellule appuie l'intégration de la gestion de l'aide au sein du système national de planification, programmation, suivi et évaluation, avec une capacité d'analyse et de conseil en renforcement des capacités, permettant d'assurer que cette intégration puisse se faire. Elle a 3 fonctions :

- Conseil
 - Mettre à la disposition du CEA des notes sur des états des lieux sectoriels ou thématiques, élaborées en coordination avec les secteurs et les entités d'action

stratégique, pour lui permettre de prendre des positions sur les grandes orientations à suivre, identifier les lacunes et les mesures nécessaires pour assurer la synergie entre tous les ministères et institutions publiques ;

- Accompagner de manière étroite le MPCE pour l'élaboration de propositions et de documents techniques ou stratégiques sur l'efficacité de l'aide (code de conduite notamment et intégration des processus de gestion de l'aide externe au PPBS) à l'usage du Gouvernement et des bailleurs de fonds.
- Renforcement des capacités
 - Cette cellule travaillera à la fois à la prise en compte de manière transversale du renforcement institutionnel en relation avec toutes les activités pertinentes du Secrétariat, ainsi que dans la mise en place d'actions spécifiques en ce sens.
- Contrôle qualité
 - Supervision du processus de projets :
 - Veiller à ce que les requêtes envoyées au MPCE rencontrent les standards de qualité requis ainsi que les normes et procédures nationales ;
 - Vérifier la conformité des dossiers soumis avec les normes du MPCE (format de *concept note*/langue etc.) ;
 - Surveiller à ce que le processus de formulation, sélection, financement de projet se déroule de manière conforme aux délais et normes de qualité et d'intégrité ;
 - Assurer que les dossiers complets soient enregistrés et transmis aux institutions concernées pour action et information ;
 - Appui aux tables sectorielles et thématiques dans l'amélioration de la qualité des processus de revue et de priorisation des projets.

b. Cellule Suivi des Tables sectorielles

Composition

Cadres du MPCE appuyés par des points focaux de la communauté internationale.

Attributions

La cellule de suivi des tables sectorielles permettra d'accompagner/renforcer les Ministères concernés sur le suivi et la saisie d'un ensemble de données relatives aux secteurs de mise en œuvre du PSDH. Les Tables Sectorielles et Thématiques serviront ainsi de support aux UEP qui font le suivi des projets du Ministère à travers des recommandations, analyses et rapports d'exécution.

La cellule sera en charge de développer et suivre le tableau de bord des tables et de coordonner avec leurs membres pour faire remonter les goulots d'étranglement éventuels afin de renforcer l'efficacité des tables.

- Renforcement des capacités :
 - Participer aux tables sectorielles et thématiques pour en améliorer l'efficacité (termes de référence, agendas et plans d'action) ;
 - Conseiller les tables sectorielles dans leur fonctionnement (composition et modes opératoires).

- Effectuer un diagnostic et élaborer un plan de renforcement de capacités des tables si nécessaire ;
- Travailler avec les ministères concernés pour mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités.
- Information
 - Veiller à informer régulièrement la Cellule Conseil et la Cellule Information/ données de l'état d'avancement des travaux des tables sectorielles ou thématiques (niveau d'exécution des projets, problèmes institutionnels), afin de lui permettre de faire les recommandations nécessaires et d'effectuer les analyses requises avant transmission au Ministre de la Planification et de la Coopération Externe ;
 - Analyser les travaux des tables sectorielles et thématiques et produire des études et documents d'information permettant de renforcer la cohérence des actions de développement au niveau de chacune des quatre refondations du PSDH ;
 - Promouvoir l'échange d'informations sur les activités des tables à l'extérieur et entre les différentes tables ;
 - Coordonner avec les cellules Conseil, Info/Data, et Coordination sectorielle, pour fournir les données pertinentes concernant les projets.
- Appui technique¹⁰
 - Contribuer à la planification sectorielle en coordination avec les équipes des UEP et des tables sectorielles ;
 - Soutenir les ministères dans la formulation de propositions de projets basés sur une analyse des besoins sectoriels ;
 - Analyser les données des projets et identifier les lacunes par rapport aux plans sectoriels ;
 - Communiquer les lacunes du projet et s'assurer que les projets pour combler ces lacunes sont proposés et mis en œuvre ;
 - Suivre l'évolution du secteur en mesurant l'impact des progrès ;
 - Identifier les goulots d'étranglement nécessitant une expertise sectorielle.

c. Cellule Systèmes d'information

Composition

Cadres du MPCE appuyés par des points focaux de la communauté internationale.

Attributions

Ces diverses formes de coordination requièrent l'accès à une information crédible et partagée. La responsabilité de collecter les données et de les présenter selon des formats compatibles avec les besoins des utilisateurs revient aux ministères chargés des missions de coordination centrale, soit le MEF pour les données budgétaires et le MPCE pour

¹⁰ Il serait préférable de revisiter le rôle et les modalités de mise à disposition des experts sectoriels de la CIRH, pour les placer en appui direct aux Ministères concernés, et à la demande, sur la base d'un processus de sélection transparent et contrôlé par le Ministère. Leur rôle serait particulièrement important pour appuyer les UEP des Ministères notamment dans la mise en place de stratégies sectorielles, la formulation et analyse de projets, un meilleur système de suivi/évaluation et la mobilisation de ressources, qui feront l'objet d'un plan de renforcement de capacités spécial.

l'avancement du PIP. Le Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE) sera l'outil central permettant de suivre les flux d'aide externe en appui au développement du pays.

- Collecte des données
 - Alimenter le système électronique intégré d'information (MGAE et SYSGEP) pour le suivi de toutes les activités du PSDH, y compris autant que possible les ONG, pour leur intégration dans le suivi du Programme d'Investissement Public (PIP);
 - Établir et maintenir les tableaux de bord et les mécanismes d'information adéquats nécessaires pour assurer le suivi global de l'exécution des programmes et projets de l'aide internationale prévue dans le cadre du PSDH.
- Analyse et traitement
 - Elaborer des rapports sur la base des données collectées permettant de comprendre les tendances sectorielles par bailleur/ par région / par type et modalité d'aide, etc.
- Formation
 - Former les UEP à alimenter et à utiliser le système d'informations ;
 - Mener des actions visant à promouvoir la visibilité du MGAE.
- Communication
 - Veiller d'une manière générale à tenir informée régulièrement la Cellule Conseil de l'état d'avancement de l'exécution des projets, des problèmes institutionnels, afin de lui permettre de faire les recommandations nécessaires et d'effectuer les analyses requises avant transmission au Ministre de la Planification et de la Coopération Externe.
- Appui aux opérations
 - Veiller à la préparation et à la distribution de la documentation pour faciliter les débats; assurer la production et la conservation de tous les procès-verbaux des réunions, diffuser les documents et décisions selon les politiques et procédures établies et informer tous les organismes participants sur une base régulière;
 - Assurer le secrétariat du CEA et du CNCS;
 - Etablir l'ordre du jour des réunions bimestrielles du CEA;
 - Assurer une bonne circulation de l'information avec les parties prenantes.

4. ANCRAGE AU MPCE

Afin d'assurer un ancrage du Secrétariat dans l'administration gouvernementale et un alignement du fonctionnement du Secrétariat sur la stratégie, les procédures et les modes de fonctionnement du MPCE, il est important de noter que les différentes cellules viendront *en appui* aux différentes Directions du MPCE. Les Directeurs concernés seront en charge de la coordination des cellules du Secrétariat technique.

5. COORDINATION AVEC LES MINISTÈRES TECHNIQUES

a. Tables sectorielles¹¹

Les Tables Sectorielles et Thématiques (TST) sont la plateforme qui permet aux partenaires techniques et financiers, au Gouvernement et à la société civile de s'approprier les thématiques sectorielles, d'émettre des recommandations et d'assurer la participation autour du secteur ou d'une thématique. Elles sont coordonnées par les Coordonnateurs des UEP des Ministères Sectoriels assistés d'un représentant du MPCE comme rapporteur. Elles ont comme membres les responsables ministériels des entités et/ou des programmes et/ou projets de coopération, les représentants des PTF concernés par ces programmes et/ou projets de coopération, et les représentants des Collectivités territoriales et de la société civile. Les tables thématiques viennent en complément des tables sectorielles afin de couvrir des thématiques transversales.

Les Tables Sectorielles et Thématiques ne sont pas destinées à remplacer ni à se substituer aux structures administratives traditionnelles. A travers leur appui, elles sont appelées à les accompagner dans la réalisation de leurs rôles et fonctions vis-à-vis de la planification nationale. Les tables sont à cet effet des outils permettant aux administrations sectorielles de mener à bien leurs missions. Ledit appui contribuera par ailleurs à renforcer progressivement les capacités des administrations afin qu'elles arrivent à réaliser leurs missions de manière inclusive et permanente.

La (re)dynamisation des tables sectorielles et thématiques est nécessaire pour une bonne efficacité du mécanisme conjoint de coordination. Les TST permettent de créer un cadre formel de concertation et de dialogue continu entre les ministères concernés par un secteur ou un thème, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires au développement dans la recherche d'un consensus et des voies et moyens pour un développement concerté et durable en Haïti. Les rôles principaux des TST sont de :

- Contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sectorielles ;
- Assurer la cohérence des plans d'investissement, programmes et projets mis en œuvre dans le secteur, en particulier ceux soutenus par les partenaires techniques et financiers, avec les politiques et stratégies gouvernementales, i.e. le PSDH et autres documents officiels ;
- Encourager les initiatives de programmation conjointe et cofinancement et les approches de secteur large de manière à réduire les coûts de transaction et les duplications, et accroître l'efficacité des interventions ;
- Encourager la division du travail : Harmoniser les interventions des différents acteurs dans le secteur pour réduire le nombre des intervenants et maximiser l'efficacité des financements ;
- Développer et assurer un suivi des résultats des plans d'action du secteur à partir de critères et d'indicateurs de performance mesurables préalablement établis ;
- Développer une stratégie cohérente de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, opérationnelles et individuelles dans le secteur, sur la base d'une évaluation des besoins en assistance technique et développer un système de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans ce renforcement ;
- Formuler des mécanismes de fonctionnement interne, à savoir : un calendrier de travail, un budget, une stratégie de communication et un système de reportage (précisant contenu, fréquence et destinataires), ainsi qu'un système de suivi/évaluation de ses activités.

11 Il est entendu que la terminologie table sectorielle est utilisée pour désigner également les thématiques transversales.

TDR du secrétariat d'une TST

Le secrétariat aura un caractère permanent et sera composé au minimum de trois membres : un représentant du Gouvernement (au niveau direction de l'UEP), un assistant administratif et un agent de liaison inter sectoriel. Pour des raisons de continuité et de performance, un adjoint-suppléant pourra être associé à chacun de ces membres permanents. Le fonctionnement du Secrétariat sera assuré selon des modalités définies et des ressources fournies par les membres de chaque Table Sectorielle.

Attributions:

- Préparer les agendas, convoquer les réunions, veiller à la préparation et à la distribution de la documentation afférente en temps utile pour faciliter les débats ;
- S'assurer de la préparation des rapports de réunion, et leur diffusion auprès des participants et autres intervenants concernés, y compris via les sites Internet appropriés ;
- Tenir le registre du plan d'action de la Table et des procès-verbaux, la liste des recommandations et le suivi des demandes et actions formulées ;
- Établir un calendrier prévisionnel et un ordre du jour des rencontres des participants et en assurer le suivi ;
- Servir de point focal pour des échanges particuliers entre le ministère de tutelle, le ministère du Plan et de la Coopération Extérieure et les partenaires au développement ;
- Recueillir auprès des structures techniques concernées les informations requises pour le suivi des activités du secteur, l'état des engagements et des décaissements, l'inventaire des projets en planification et leur stade d'avancement ;
- Préparer son budget et en assurer le suivi des dépenses
- Dresser et mettre à jour la liste des participants à la table sectorielle et la rendre disponible à l'ensemble des partenaires.

D. MÉCANISME CONJOINT DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE

Le mécanisme conjoint de coordination de l'aide externe est composé de 2 sous-mécanismes de coordination :

1. Le Comité d'Efficacité de l'Aide (CEA)
2. Les Tables Sectorielles et Thématiques (TST)

1. COMITÉ D'EFFICACITÉ DE L'AIDE (CEA)

Ce comité de haut niveau est un forum et un espace de dialogue stratégique, réunissant le Gouvernement haïtien sous le leadership du Premier ministre, et les représentants des partenaires techniques et financiers au niveau des capitales.

Le CEA n'est pas un organe de prise de décisions¹², néanmoins il prendra des résolutions et/ou fera des recommandations, qui seront énoncées sur la base d'un consensus, afin de venir en appui aux décisions et orientations du Gouvernement de la République d'Haïti.

¹² Toutes les décisions finales incombent au Gouvernement de la République d'Haïti à travers le mécanisme national de gestion du développement

Niveau International

Au niveau international, le CEA a pour objectif principal de réunir les partenaires d'Haïti deux fois par an afin de mener un plaidoyer pour le respect des promesses faites, l'encouragement des investissements privés étrangers, et l'alignement des ressources externes avec les priorités stratégiques du Gouvernement de la République d'Haïti : le CEA émet des recommandations relatives aux orientations et aux politiques générales pour la coordination de toute l'assistance à Haïti en vue d'assurer l'allocation et l'utilisation adéquates et efficaces des ressources. Par ailleurs, il permet de contribuer à la recherche et aux négociations au niveau international, pour l'obtention de l'assistance publique additionnelle - financière et technique - nécessaire à la réalisation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti.

Le rôle du CEA est primordial dans le maintien de l'intérêt des partenaires internationaux vis-à-vis des engagements internationaux pris en faveur d'Haïti. Le CEA a pour objectif principal de discuter de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) aux priorités nationales du Gouvernement. Il est un forum participatif d'orientation et de prise d'engagements stratégiques.

Niveau Pays

Au niveau pays le CEA a pour objectif principal l'harmonisation et la coordination des initiatives sur le territoire national. Forum et espace de dialogue sur le suivi des engagements, il permet d'orienter et coordonner l'aide externe en appui au dispositif de planification, de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du Développement National. Il fait le suivi de la mise en œuvre, revoit et commente les analyses des goulots d'étranglement et préconiser des solutions pouvant donner lieu à la mise en œuvre d'un Programme d'Actions Prioritaires. Il permet d'identifier et promouvoir les autres types d'assistance et de ressources complémentaires, ou les réaffectations de ressources.

Ce Comité est un espace de cohérence qui devra faire preuve de flexibilité et rester ouvert à une représentation ad hoc d'autres parties prenantes en fonction des thématiques à discuter ou des urgences du moment. Néanmoins pour rester un espace pragmatique et opérationnel, la composition devra être limitée à environ 30 personnes.

Attributions

- Harmonisation & coordination
 - Mener une réflexion sur, et harmoniser les grandes orientations politiques et stratégiques pour la programmation des investissements et l'exécution des plans d'opération des programmes et projets sectoriels prioritaires du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) ;
 - Assurer l'alignement avec le Plan National de Gestion des Risques et Désastres dans le cadre du Système national de gestion des risques et désastres incluant le mécanisme national permanent de réponse aux urgences naturelles et anthropiques¹³ ;
 - Servir de forum et d'espace de dialogue et de concertation où les représentants de chacun des intervenants pourront harmoniser et suivre les engagements et décaissements des bailleurs de fonds, rechercher la cohérence des politiques, pratiques et procédures,

¹³ Les entités d'appui de la communauté internationale au sein du SNGRD (Table thématique transversale / GACI et son secrétariat) s'articulent avec celles du cadre de coordination de l'aide externe à travers les tables sectorielles et le Centre d'opérations d'urgence.

- développer une vision stratégique commune à moyen et long terme sur les besoins en matière de développement et en assistance internationale ;
- Faire des recommandations relatives aux orientations et aux politiques générales pour la coordination de toute l'assistance à Haïti en vue d'assurer l'allocation et l'utilisation adéquates des ressources ;
 - Orienter et coordonner l'aide externe en appui au dispositif de planification, de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du Développement National.
- Priorisation financière
 - Assurer l'orientation des financements en faveur de projets cohérents avec les programmes retenus dans le PSDH pour mieux diriger l'aide externe vers des résultats tangibles et obtenir le meilleur impact possible sur l'œuvre de refondation nationale.
 - Mobilisation de ressources
 - Valider les propositions ou idées de programmes et projets de développement reçus par le Secrétariat Technique de Coordination, en vue d'obtenir un financement externe ;
 - Améliorer la prévisibilité de l'affectation des ressources externes annoncées en fonction des différents mécanismes de financement.
 - Suivi de la mise en œuvre
 - Promouvoir la participation de tous les secteurs au processus de mise en œuvre du Programme d'Investissement Public (PIP) ;
 - Recevoir et commenter les rapports périodiques d'avancement des réalisations ;
 - Suivre et superviser l'utilisation des ressources annoncées selon les différents mécanismes de financement ;
 - Faire des recommandations pour harmoniser le rythme de réalisation en fonction du plan de décaissement des fonds et de l'atteinte des résultats prioritaires identifiés ;
 - Revoir et commenter les analyses des goulots d'étranglement et préconiser des solutions pouvant donner lieu à la mise en œuvre d'un Programme d'Actions Prioritaires.

Fréquence de réunion

Les réunions ordinaires trimestrielles sont présidées par le Premier Ministre (président) ou le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, vice-président. Il est proposé que les réunions se tiennent en février / mai / juillet / novembre.

Des réunions extraordinaires pourraient avoir lieu en fonction des priorités à discuter et selon les besoins du Gouvernement.

2. LES TABLES SECTORIELLES ET THÉMATIQUES ¹⁴

Les Tables Sectorielles et Thématiques (TST) offrent une plateforme qui permet aux partenaires techniques et financiers, au Gouvernement et à la société civile de s'approprier les thématiques sectorielles, d'émettre des recommandations et d'assurer la participation autour du secteur ou d'une thématique. Elles sont coordonnées par les Coordonnateurs des UEP des Ministères Sectoriels assistés d'un représentant du MPCE comme rapporteur. Elles ont comme membres les responsables ministériels des entités et/ou des programmes et/ou projets de coopération, les représentants des PTF concernés par ces programmes et/ou projets de coopération, et les représentants des Collectivités territoriales et de la société civile pertinents dans le secteur ou la thématique. Les tables thématiques viennent en complément des tables sectorielles afin de couvrir des thématiques transversales.

Les Tables Sectorielles et Thématiques ne sont pas destinées à remplacer ni à se substituer aux structures administratives traditionnelles. A travers leur appui, elles sont appelées à les accompagner dans la réalisation de leurs rôles et fonctions vis-à-vis de la planification nationale. Les tables sont à cet effet des outils permettant aux administrations sectorielles de mener à bien leurs missions. Ledit appui contribuera par ailleurs à renforcer progressivement les capacités des administrations afin qu'elles arrivent à réaliser leurs missions de manière inclusive et permanente.

La (re)dynamisation des tables sectorielles et thématiques est nécessaire pour une bonne efficacité du mécanisme conjoint de coordination. Les TST permettent de créer un cadre formel de concertation et de dialogue continu entre les ministères concernés par un secteur ou un thème, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires au développement dans la recherche d'un consensus et des voies et moyens pour un développement concerté et durable en Haïti. Les rôles principaux des TST sont de :

- Contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques et stratégies sectorielles ;
- Assurer la cohérence des plans d'investissement, programmes et projets mis en œuvre dans le secteur, en particulier ceux soutenus par les partenaires techniques et financiers, avec les politiques et stratégies gouvernementales, i.e. le PSDH et autres documents officiels ;
- Encourager les initiatives de programmation et de cofinancement et les approches de secteur large de manière à réduire les coûts de transaction et les duplications, et accroître l'efficacité des interventions ;
- Encourager la division du travail : Harmoniser les interventions des différents acteurs dans le secteur pour réduire le nombre des intervenants et maximiser l'efficacité des financements ;
- Développer et assurer un suivi des résultats des plans d'action du secteur à partir de critères et d'indicateurs de performance mesurables préalablement établis ;
- Développer une stratégie cohérente de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, opérationnelles et individuelles dans le secteur, sur la base d'une évaluation des besoins en assistance technique et développer un système de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans ce renforcement ;
- Formuler des mécanismes de fonctionnement interne, à savoir : un calendrier de travail, un budget, une stratégie de communication et un système de reportage (précisant contenu, fréquence et destinataires), ainsi qu'un système de suivi/évaluation de ses activités.

¹⁴ Il est entendu que la terminologie table sectorielle est utilisée pour désigner également les thématiques transversales.

En conformité aux priorités actuelles (5 E), les tables thématiques Emploi, GRD, Extrême pauvreté, Logement, et les tables sectorielles Education, Energie, Environnement, et Etat de droit, sont soutenues, redynamisées ou créées, selon l'état des lieux.

A titre indicatif le tableau ci-dessous propose une configuration initiale des tables thématiques et sectorielles, qui devra évoluer en fonction des priorités et des besoins des secteurs.

Tables sectorielles et thématique ¹⁹	Existante	A créer	Leader gouvernemental
Emploi		✓	MEF
Energie	✓		MTPTC + Ministre délégué Sécurité énergétique
Education	✓		MENFP
Etat de Droit - Sous-table Elections - Sous-table Police	✓		MJSP CEP CSPN
Réforme de l'Etat		✓	Primature (OMRH)
Environnement	✓		ME
Logement		✓	Primature (UCLBP)
Extrême pauvreté		✓	Ministre délégué DHPE MAST
Sécurité alimentaire		✓	UNAG
Assistance et protection sociale		✓	Primature
Risques et désastres		✓	MICT (DPC)
Agriculture	✓		MARNDR
Santé	✓		MSPP

Termes de référence du Secrétariat des tables

Le secrétariat des tables sectorielles et thématiques a un caractère permanent et est composé au minimum de trois membres : un représentant du Gouvernement (au niveau direction de l'UEP), un assistant administratif et un agent de liaison inter sectoriel. Pour des raisons de continuité et de performance, un adjoint-suppléant pourra être associé à chacun de ces membres permanents. Le fonctionnement du Secrétariat sera assuré selon des modalités définies et des ressources fournies par les membres de chaque Table Sectorielle.

Attributions:

- Préparer les agendas, convoquer les réunions, veiller à la préparation et à la distribution de la documentation afférente en temps utile pour faciliter les débats ;

¹⁵ Les tables indiquées dans ce tableau le sont à titre indicatif. La cellule de suivi des tables sectorielles du Secrétariat technique de coordination élaborera un manuel de procédure destiné à faciliter la création et la mise en œuvre des tables.

- S'assurer de la préparation des rapports de réunion, et leur diffusion auprès des participants et autres intervenants concernés, y compris via les sites Internet appropriés ;
- Tenir le registre du plan d'action de la Table et des procès-verbaux, la liste des recommandations et le suivi des demandes et actions formulées ;
- Établir un calendrier prévisionnel et un ordre du jour des rencontres des participants et en assurer le suivi ;
- Servir de point focal pour des échanges particuliers entre le ministère de tutelle, le ministère du Plan et de la Coopération Extérieure et les partenaires au développement ;
- Recueillir auprès des structures techniques concernées les informations requises pour le suivi des activités du secteur, l'état des engagements et des décaissements, l'inventaire des projets en planification et leur stade d'avancement ;
- Préparer son budget et en assurer le suivi des dépenses
- Dresser et mettre à jour la liste des participants à la table sectorielle et la rendre disponible à l'ensemble des partenaires.

Organisation des tables sectorielles

Chaque table sectorielle sera composée des principales parties prenantes du secteur ou des secteurs couverts par la table. Une analyse des parties prenantes sera réalisée. Ces parties prenantes incluent les représentants des ministères sectoriels concernés, des principaux donateurs et des partenaires chargés de l'exécution des projets. Le secteur privé et la société civile haïtienne doivent être également présents toutes les fois que ce sera approprié, en donnant la préférence à un système de représentation par un ou deux membres de leur communauté pour assurer une efficacité des débats.

Un ministère sectoriel de tutelle assure la Présidence de chaque table sectorielle. Il reviendra aux participants de chaque table sectorielle de finaliser la formule de direction la plus appropriée à la nature du groupe en question. En cas de multiplicité de ministères, des formules de vice présidence ou de co-présidence pourront être utilisées. En ce qui concerne les bailleurs, la désignation d'un chef de file, éventuellement en rotation, sera préférée. La présence de groupes sectoriels rassemblant les bailleurs de fonds devrait permettre de limiter leur représentation aux tables sectorielles à quelques uns d'entre eux seulement afin de faire valoir leurs points de vue.

Les représentants du gouvernement et des partenaires devront satisfaire certains critères de participation:

- Être bien informés, techniquement compétents et suffisamment disponibles pour représenter son ministère ou son institution ;
- Avoir un niveau hiérarchique suffisamment élevé au sein du ministère ou de l'institution représentée pour avoir l'autorité d'obtenir les informations requises et de formuler des opinions à valeur décisionnelle ;
- La Présidence, Co ou Vice-Présidence doivent être occupées par des personnes ayant une connaissance approfondie du secteur et avoir la capacité et la disponibilité de diriger les discussions de façon suivie.

III. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MÉCANISME NATIONAL

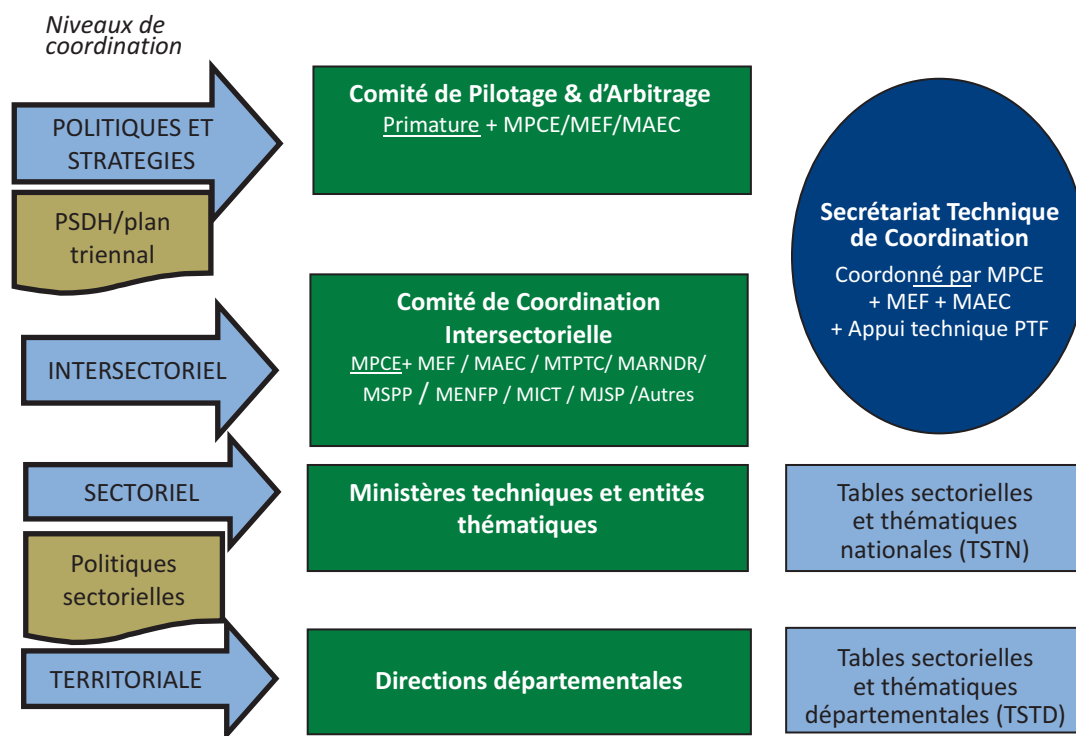
La structure organisationnelle suivante est proposée. Autant que possible les capacités actuelles du MPCE absorberont les nouvelles fonctionnalités liées au STC. Les besoins en ressources additionnelles (humaines ou financières) seront identifiés par le MPCE avec l'appui technique de partenaires et sur la base de ces besoins, l'assistance technique nécessaire sera déployée avec l'appui des partenaires selon des modalités similaires à celles mises en œuvre à la CIRH.

La mise en place des capacités techniques du STC est considérée comme une étape préliminaire indispensable au déploiement d'un plan élargi de renforcement de capacités au niveau national afin que les Ministères techniques et organismes décentralisés puissent agir comme des agents d'efficacité de l'aide aux différents niveaux d'intervention qui les concernent.

Afin d'optimiser les mécanismes existants en soutien au MPCE, il est proposé que le projet d'appui à l'efficacité de l'aide en cours depuis 2009¹⁶ soit adapté en fonction des besoins, afin de refléter cette nouvelle stratégie du MPCE sur la coordination de l'aide.

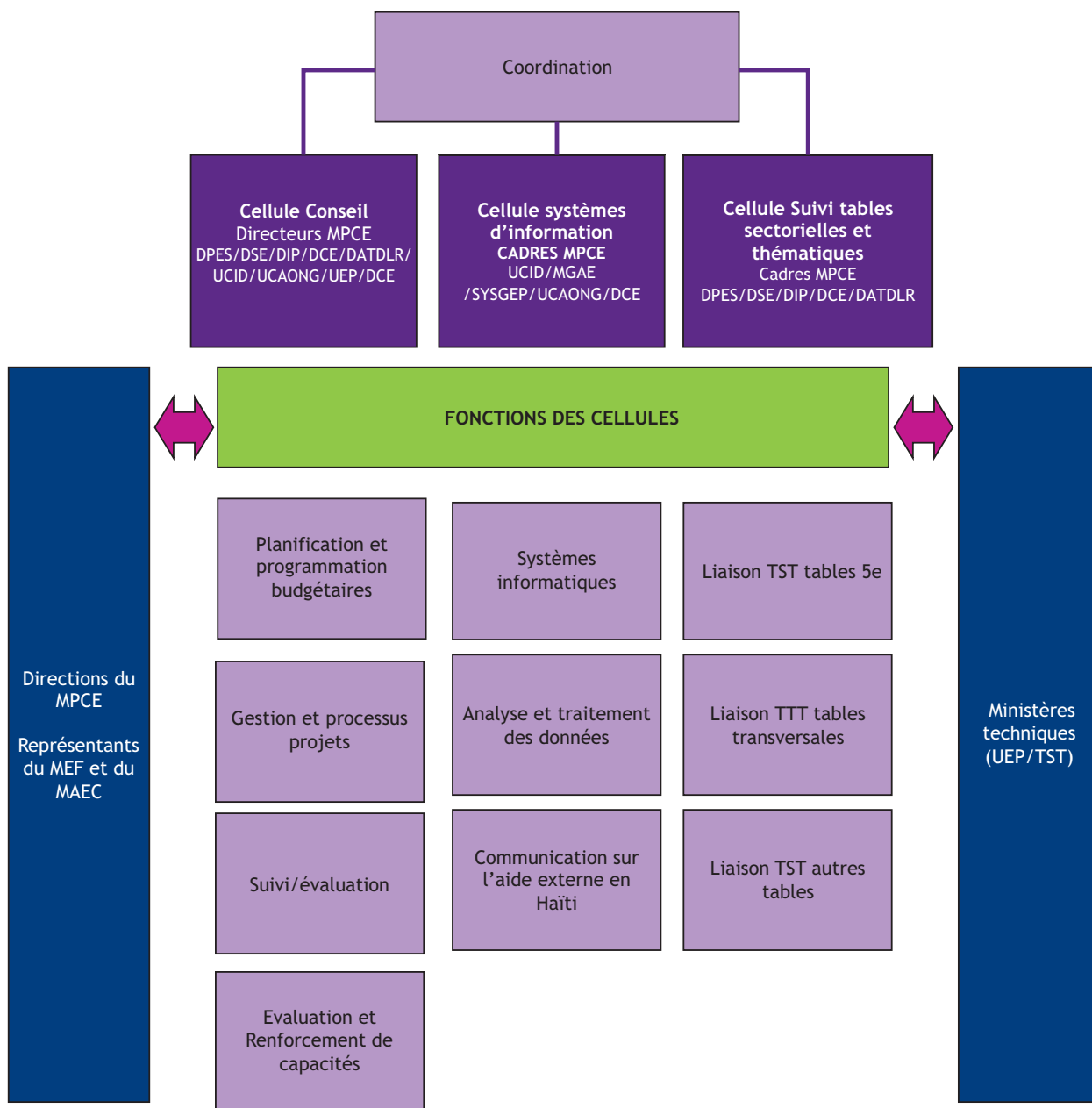
Les arrangements organisationnels finaux et besoins en ressources humaines seront détaillés lors de la formulation du projet.

Graphe : Mécanisme national

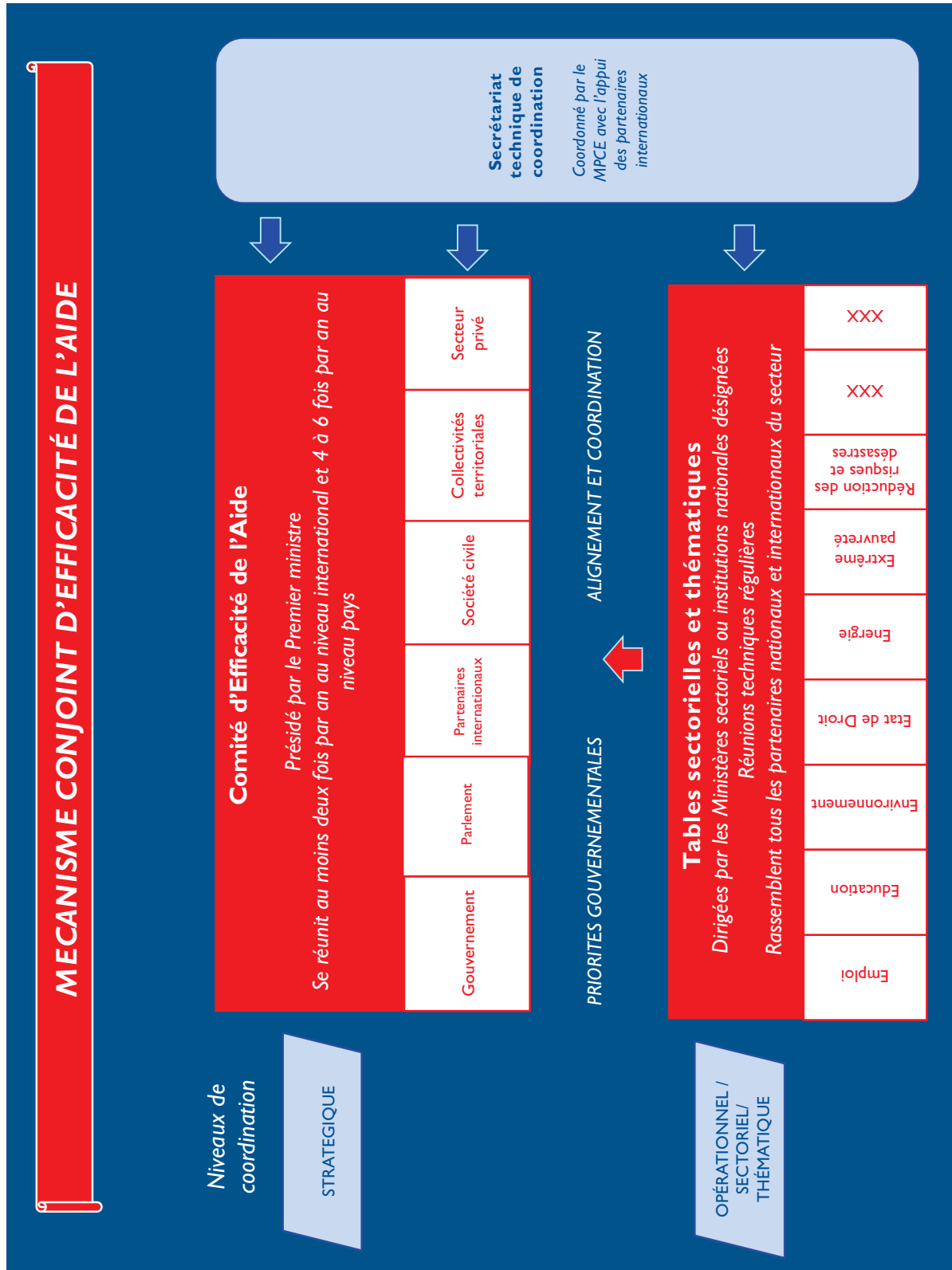


16 Projet mis en œuvre en coopération avec le PNUD, et soutenu financièrement par le PNUD, la Délégation de l'UE en Haïti, et l'Espagne.

Grphe : Secrétariat Technique de Coordination



IV. ARRANGEMENT ORGANISATIONNEL DU MECANISME CONJOINT



COMITE D'EFFICACITE DE L'AIDE

NIVEAU INTERNATIONAL <i>Présidé par le Premier ministre</i> <i>Se réunit au moins deux fois par an au niveau international</i>	
Partie nationale 8 membres du Gouvernement <ul style="list-style-type: none"> • Premier ministre, Président • Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (co-président) • Ministre de l'Economie et des Finances • Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales • Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes • Ministre du Commerce et de l'Industrie • 2 Ministères à désigner sur une base rotative 	Partie internationale 13 représentants des partenaires techniques et financiers <ul style="list-style-type: none"> • 12 représentants du G12 au niveau des capitales • 1 siège rotatif pour les autres partenaires avec aide publique au développement significative
4 représentants de la société civile nationale <ul style="list-style-type: none"> • 2 personnalités publiques émérites de la société civile désignées par le Président de la République ; • 1 représentant rotatif des ONG nationales ; • 1 représentant rotatif d'organisations du secteur confessionnel 	2 représentants de la société civile internationale <ul style="list-style-type: none"> • 1 représentant rotatif des ONG étrangères à vocation de développement (niveau Siège) • 1 représentant rotatif des ONG étrangères à vocation humanitaire (niveau Siège)
2 représentants du pouvoir législatif <ul style="list-style-type: none"> • Présidents des 2 chambres ou représentants désignés 	1 représentant du secteur privé des affaires international <ul style="list-style-type: none"> • Co-président international du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Développement Economique et l'Investissement
2 représentants des Collectivités Territoriales <ul style="list-style-type: none"> • 1 représentant de la Fédération des maires • 1 représentant de la Fédération des CASEC 	Total: 16
Total: 16	Total: 16

COMITE D'EFFICACITE DE L'AIDE

NIVEAU PAYS <i>Présidé par le Premier ministre - Se éunit 4 à 6 fois par an au niveau pays</i>	
Partie nationale	Partie internationale
<p>8 membres du Gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier ministre • Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (co-président) • Ministre de l'Economie et des Finances • Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales • Ministre du Commerce et de l'Industrie • Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes • 2 ministres à désigner sur une base rotative 	<p>17 représentants des partenaires techniques et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 représentants du G12 au niveau des agences pays • Coordonnateur du G12 • 1 siège rotatif pour les autres partenaires avec aide publique au développement significative • 1 siège rotatif pour les partenaires Sud/Sud • 2 sièges rotatifs pour autres Partenaires Techniques et Financiers
<p>5 représentants de la société civile nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 personnalités publiques émérites de la société civile désignées par le Président de la République ; • 1 représentant rotatif des ONG nationales • 1 représentant rotatif d'organisations du secteur syndical ; • 1 représentant rotatif du secteur confessionnel 	<p>2 représentants de la société civile internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 représentant rotatif des ONG étrangères à vocation de développement ((niveau Siège) • 1 représentant rotatif des ONG étrangères à vocation humanitaire (niveau Siège)
<p>1 représentant du secteur privé des affaires national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-président national du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Développement Economique et l'Investissement 	
<p>2 représentants du pouvoir législatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidents des 2 chambres ou leurs représentant désigné 	
<p>3 représentants des Collectivités Territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 représentant du Conseil interdépartemental ; • 1 représentant de la Fédération des Maires • 1 représentant de la Fédération des CASEC 	
<p>Total: 19</p>	<p>Total: 19</p>

FLUX DE FONCTIONNEMENT ET PRINCIPALES ATTRIBUTIONS

Mécanismes gouvernemental

• Objectifs

- Aligner l'aide externe et des priorités nationales
- Exprimer des besoins et orientations
- Promouvoir la participation de tous les secteurs au processus de mise en œuvre du Programme d'Investissement Public (PIP) ;
- Suivre et superviser l'utilisation des ressources annoncées selon les différents mécanismes de financement ;

Mécanisme conjoint - niveau pays

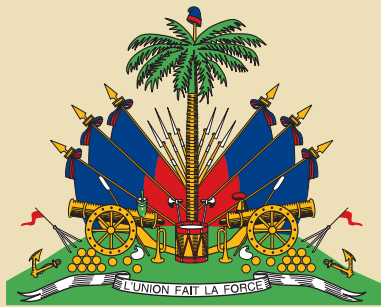
• Objectifs :

- Harmoniser et coordonner
- Orienter et coordonner l'aide externe en appui au dispositif de planification, de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du Développement National pour obtenir le meilleur impact possible sur l'œuvre de refondation nationale.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre

Mécanisme conjoint - niveau international

• Objectifs:

- Servir de forum et d'espace de dialogue sur le suivi des engagements
- Formuler des recommandations relatives aux orientations et aux politiques générales pour la coordination de toute l'assistance à Haïti en vue d'assurer l'allocation et l'utilisation adéquates des ressources ;
- Rechercher et négocier pour l'obtention de l'assistance publique financière et technique nécessaire à la réalisation du Plan Stratégique de Développement d'Haïti ;



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

CADRE DE COORDINATION
DE L'AIDE EXTERNE
AU DEVELOPPEMENT D'HAÏTI

CAED



MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION EXTERNE

SEPTEMBRE 2012